



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: méthode pédagogique innovante

Type de pratique: bonne pratique

Pays: Allemagne

Avril 2014

Intitulé de la pratique	Communication avec les médias – une formation aux médias interactive et à plusieurs niveaux.
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>En Allemagne, des sessions de formation aux médias interactive de quatre à cinq jours sont organisées. En règle générale, au moins deux formateurs spécialisés dans le domaine des médias sont présents (il s'agit souvent de journalistes) et les participants sont répartis dans des groupes de travail thématiques «tournants» comprenant huit à douze personnes au maximum (ce qui signifie qu'à la fin de la session, chaque participant aura traité activement chaque sujet).</p> <p>Les enregistrements vidéo et les commentaires individuels soulignent les points forts ainsi que les erreurs et les lacunes. Parmi les sujets typiques proposés aux groupes de travail interactifs figurent: «Donner une interview à la télévision ou la radio», «Faire une déclaration à la télévision», «Faire une déclaration de presse», «Présenter un nouveau responsable d'un tribunal», «Informer le public tout en protégeant les droits en matière de protection des données», «Apprendre à gérer des confrères agressifs», etc.</p>
<i>Coordonnées de l'institution</i>	Académie allemande de la magistrature <i>Deutsche Richterakademie</i> Centre de formation de Trèves (Institut de l'État fédéral de Rhénanie-Palatinat) Berliner Allee 7 54295 Trèves Allemagne Téléphone: + 49 65 1 93 61 119 Fax: + 49 65 1 30 02 10

	<p>Courriel: trier@deutsche-richterakademie.de Site internet: http://www.deutsche-richterakademie.de</p> <p>Centre de formation de Wustrau (Institut de l'État fédéral de Brandebourg) Am Schloss 1 D-16818 Wustrau Allemagne Téléphone: + 49 33 92 5 8 97 333, Fax: + 49 33 92 5 8 97 202, Courriel: wustrau@deutsche-richterakademie.de Site internet: http://www.deutsche-richterakademie.de</p>
<p><i>Autres commentaires</i></p>	<p>En ce qui concerne la formation aux médias, le concept d'<i>apprentissage par la pratique</i> devient plus pertinent que la plupart des autres «compétences générales». Les juges et les procureurs ne sont souvent pas les communicateurs les plus naturels et les interventions publiques maladroites dans ce domaine sont hélas relativement souvent observées dans la pratique. En outre, les juges et les procureurs traitent souvent des questions très sensibles et délicates. Il est nécessaire de concilier toute forme de protection des données avec les besoins légitimes d'information du public. Une formation aux médias à plusieurs niveaux et axée sur la pratique, concentrée sur des situations typiques et complétée par des réactions objectives permet aux participants d'acquérir des automatismes et d'être plus confiants face à une caméra ou lors d'une conférence de presse.</p> <p>Cette BONNE PRATIQUE, instaurée pour régler certains problèmes, est efficace mais relativement coûteuse en raison des ressources logistiques qu'elle nécessite. Elle ne peut cibler qu'un petit groupe de participants à la fois et est en particulier destinée aux magistrats qui ont un rôle de porte-parole des tribunaux et des parquets.</p>

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «*Lot 1 – Étude sur les meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs*», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)